

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Avril, mai, et juin 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	558,08\$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	28,65 \$	57,17 \$	713,47 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	558,08 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	28,65 \$	57,16 \$	700,38 \$
Juillet 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	418,59 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	21,68 \$	43,25 \$	553,09 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	418,59 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	21,68 \$	43,25 \$	540,01 \$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Août 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	372,08 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	19,35 \$	38,61 \$	499,61\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	372,08 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	19,35 \$	38,61 \$	486,53\$
Septembre 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	325,57 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	17,03 \$	33,97 \$	446,14\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	325,57 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	17,03 \$	33,97 \$	433,06\$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Octobre 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	279,06 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	14,70 \$	29,33 \$	392,66\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	279,06 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	14,70 \$	29,33 \$	379,58\$
Novembre 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	232,55\$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	12,38 \$	24,69 \$	339,19\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	232,55\$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	12,38 \$	24,69 \$	326,11\$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Décembre 2024	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	186,04 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	10,05 \$	20,05 \$	285,71\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	186,04 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	10,05\$	20,05 \$	272,63\$
Janvier 2025	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	139,53 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	7,73 \$	15,41 \$	232,24 \$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	139,53 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	7,73 \$	15,41 \$	219,16\$

COÛT DE LA COTISATION SELON LA DATE D'OBTENTION DU PERMIS ET LA SITUATION DU CANDIDAT

Technologue en physiothérapie

DATE D'OBTENTION DU PERMIS	SITUATION DU CANDIDAT	COTISATION	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE	ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (TAXES NON APPLICABLES)	CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS (TAXES NON APPLICABLES)	TPS (5 %)	TVQ (9,975%)	MONTANT TOTAL
Février 2025*	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	93,02 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	5,40 \$	10,77 \$	178,76\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	93,02 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	5,40 \$	10,77 \$	165,68\$
Mars 2025*	Membre régulier qui exercera en milieu privé ou en milieu privé et public ou sans emploi	46,51 \$	15,00 \$	25,07 \$	29,50 \$	3,08 \$	6,14 \$	125,30\$
	Membre régulier qui exercera uniquement en milieu public avec assurance de l'Ordre	46,51 \$	15,00 \$	11,99 \$	29,50 \$	3,08 \$	6,14 \$	112,22\$

Le candidat qui obtient un permis en février ou mars, doivent prévoir que son permis sera valide pour une très courte période, soit, jusqu'au 31 mars et qu'il devra procéder au renouvellement de son inscription pour la prochaine année, au plus tard le 31 mars.